

COMMUNE DE CHAPAREILLAN  
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	17
Votants	19

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juillet 2024

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET, Julie BOUILLOZ.

Absents et Excusés : Gisèle MOTTA (pouvoir à Annalisa DEFILIPPI), Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH, Jean MIELLET (pouvoir à Didier CHARAMELET)

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**  
**47 - 15/07/2024**

Monsieur Yann LIMOUSIN, conseiller municipal, rappelle aux membres de l'assemblée que le conseil municipal peut allouer des subventions aux associations en ayant fait la demande, pour la réalisation d'un projet associatif présentant un caractère d'intérêt public local.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur LIMOUSIN et sur sa proposition,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'octroyer les subventions suivantes aux associations pour un montant total de 26 400 € :

ASSOCIATIONS	Vote 2024 (en €)
AMC	3 000
Tennis Club	3 500
Country Club du Granier	400
Ski juniors	3 000
Gym du Mt Granier	1 000
Chapo 2 roues Moto club	300
CHAPA PETANQUE	300
Echiquiers du grésivaudan	500
Ludichap	500
Chaparun	200
Trait d'union	200
Chapafoot	700
Amicale du personnel mairie (COS)	2 500
Les Edelweiss	200
ANACR (Anciens combattants)	200
ANAMG (Anciens du Maquis)	100
FNACA	600
APE	220
APEL	680
Amicale Laïque	4 800
FC Laissaud	800
Amicale Sap. Pompiers	1 500
Don du sang	700
Radio Grésivaudan	200
Harm. Enf. Bayard	300
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 400 €</b>

AUTORISE madame le maire à procéder au versement des subventions allouées aux différentes associations.

Le conseil municipal adopte à 18 voix pour et 1 abstention René PORTAY

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance  
Valérie SACLIER

Martine VENTURINI  
Maire



